

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGHEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1716



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mercredi 8 juin 2022

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-6
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	7
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	7-9
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	9-10
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	11-13
ACTION P.E.F. DE MAI 2022	14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	15

RELEVÉS CLUBS

Les relevés comptables sont consultables sur Footclubs.
La date limite de paiement a été fixée au 8 juin 2022.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le District
(Michèle Courtin : 01-80-92-80-24)

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

JOURNÉE DU FOOTBALL FÉMININ

Cette journée se déroulera à Montigny le Bretonneux, au Parc des Sports de la Coudre

Samedi 11 juin 2022

L'événement sera composé de plateaux et de diverses animations dans la matinée pour les joueuses de U6F à U13F. Il sera suivi, dans l'après-midi, des Finales de Coupe des Yvelines Féminines.

Retrouvez en page 4, les rencontres de ces Finales.



AGENDA 2021 / 2022 JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26

Les 9 & 10/06/2022

CFF3 - Module U18 au District

Le 10/06/2022

Réunion de fin de saison des arbitres

Le 11/06/2022

Journée du Football Féminin à Montigny le Bretonneux

Le 15/06/2022

Réunion des Référénts Arbitres des clubs au District

Le 18/06/2022

Assemblée Générale du District à Guerville

Le 19/06/2022

Finale de Coupe des Yvelines à 11 à Montigny le Bretonneux

Le 24/06/2022

Soirée des Champions au District

Les 25 & 26/06/2022

Journées Nationales des Débutants à Montigny le Bretonneux

FORMATIONS EDUCATEURS

Il reste quelques places pour les formations suivantes :

CFF 1 - MODULE U9

➤ Les 28 & 29 juin au District à Montigny le Bx.

Clôture des inscriptions : vendredi 17 juin

Si vous souhaitez inscrire des candidats, rendez-vous sur notre site Internet à la rubrique :

« **Formations – Inscription Educateur** »

Contactez pour tout renseignement complémentaire le Département Formations Techniques au 01 80 92 80 29

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DES YVELINES

Samedi 18 Juin 2022

à 9 h 00

4, Place de la Mairie

78930 GUERVILLE

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL DES DELEGUES PAR LE PRESIDENT JEAN-PIERRE MEURILLON ET VERIFICATION DES POUVOIRS

1 / ALLOCUTION DU PRESIDENT

2 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2021

3 / RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2021 / 2022

4 / PRESENTATION DU COMPTE PREVISIONNEL DE LA SAISON 2021 / 2022

5 / PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR LA SAISON 2022 / 2023

6 / PROPOSITION DE MODIFICATION AUX REGLEMENTS DU DISTRICT :

- Règlements des Championnats et des Coupes des Yvelines et du Comité des Anciens

7 / INFORMATIONS AUX CLUBS

Les modifications réglementaires proposées à l'Assemblée Fédérale du 18 juin 2022

L'aggravation du Barème Disciplinaire

8 / QUESTIONS ECRITES POSEES PAR LES CLUBS

9 / REMISE DE RECOMPENSES AU TITRE DU « CARTON VERT »

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

POT DE L'AMITIE

SOYEZ PRESENT

LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

LE SAMEDI 18 JUN 2022

4, Place de la Mairie
78930 GUERVILLE

L'Assemblée Générale d'été du District aura lieu le samedi 18 juin 2022, à GUERVILLE.

C'est la 1^{ère} Assemblée Générale d'été depuis 2019.

Les Présidents de club sont invités à y être présents car il s'agira d'examiner le Compte de résultat prévisionnel du District de l'exercice 2021 / 2022, d'adopter le Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023, d'adopter des modifications réglementaires et d'obtenir des informations importantes pour les clubs.

Il apparaît nécessaire de rappeler que :

s'agissant du quorum :
(article 12.5.3 des Statuts)

La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.

s'agissant du nombre maximum de pouvoirs :
(article 12.3 des Statuts)

Le représentant direct du club est le Président dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des clubs qu'il représente.

Un club ne peut donc être porteur que d'1 seul pouvoir d'un autre club.

Le souhait du District est simple :

**Que les Présidents de clubs soient effectivement présents
le samedi 18 juin,**

pour prendre les décisions qui les concernent.

A défaut, l'Assemblée Générale ne pourrait avoir lieu et il faudrait en convoquer une autre, ce qui aurait des conséquences tant financières qu'organisationnelles.



Le District tiendra les clubs informés de la décision qui sera prise le 18 juin par l'Assemblée Fédérale.

LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE JOUEURS TITULAIRES D'UNE LICENCE MUTATION POUVANT ÊTRE INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH LORS DES MATCHES DE JEUNES

Parmi les textes qui seront proposés à l'Assemblée Fédérale, qui se tiendra le 18 juin, figure notamment la modification suivante à l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. concernant le **nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match lors des matches de jeunes.**

Il importe que les clubs soient informés du fait qu'il est envisagé qu'à compter de la saison 2022 / 2023 :

- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale dans toutes les compétitions officielles **des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes,**
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à 4 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale pour les pratiques à effectif réduit **des catégories U 19 et supérieures,**
- **dans toutes les compétitions officielles des Ligues régionales et des Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match soit désormais limité à 4, dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale.**

Le District tiendra les clubs informés de la décision qui sera prise le 18 juin par l'Assemblée Fédérale.



16 clubs vont participer à l'Yvelines Cup, deuxième compétition eFoot de la saison! Ces 16 clubs ont désigné leur représentant bien souvent en organisant un tournoi interne entre leurs licenciés et nous connaissons désormais les 16 représentants yvelinois!

Le tirage au sort des poules a été effectué, le voici :

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
ACHERES JEUNESSE	BREVAL LONGNES FC	CHATOU AS	JOUY EN JOSAS AS
CBPS 78	CARRIRES GRE AS	HOUILLES AC	LIMAY ALJ
MAGNY 78 FC	CHAMBOURCY ASM	MAURECOURT FC	PORT MARLY CS
MAULOISE US	LA CUATRO FUTSAL	TRIEL AC	VILLEPREUX FC

Les rencontres de poules devront se jouer online du 9 au 20 juin prochain. Se dérouleront ensuite les 1/4 de finales. Les 1/2 et les finales se dérouleront, quant à elles en présentiel lors de l'évènement « Faites du Foot », organisé le samedi 2 juillet à BAILLY NOISY.

[Site de suivi de la compétition](#) / [Règlement de la compétition](#)



LES FINALES DE COUPE DES YVELINES FEMININES

13H00

U15 F à 8

BUC FOOT AO/ HOUDANAISE REGION FC

14H00

SENIORS F à 8

HOUDANAISE REGION / VOISINS FC

14H45

U18 F

ACHERES CS / VOISINS FC

16H00

SENIORS F à 11

MANTOIS 78 FC / CARRIERES S/SEINE US



District des Yvelines de Football



YVELINE CUP EFOOT

1/2 FINALE & FINALE

10H30 -12H30 : DÉCOUVERTE DES ACTIVITÉS
14H -16H30 : TOURNOI POUR TOUS + CHALLENGES INTERCLUBS
14H30 -16H30 : FINALES YVELINES CUP EFOOT

"FAITES DU FOOT"



SAMEDI 2 JUILLET 2022



STADE du SIBANO - NOISY LE ROI



Journée
Découverte
Ouverte
À TOUS !

Finale Nationale du Festival Foot U13 F et G Pitch

Gare Montparnasse, en direction de Capbreton pour un gros week-end !



Briefing d'avant match
samedi 04.06.22



Quiz P.E.F. dimanche à 8h30



Sur le quai de la Gare à Dax



Les U13 F du P.S.G.
terminent 3ème !!!



INITIATION À LA PRATIQUE DU FOOT EN MARCHANT

**INNOVANT, ACCESSIBLE, LUDIQUE, CONVIVAL,
SANS CONTACT MAIS SPORTIF !**

Soyez curieux, venez nous rejoindre et découvrir
un sport en famille ou chacun y trouvera son compte.

VENDREDI 10 JUIN 2022 À PARTIR DE 19H

STADE MUNICIPAL
1 RUE DES BRIÈRES 78113 CONDE SUR VESGRE

**Ouvert à tous, sans limite d'âge, sans condition de handicap,
du moment que l'on peut marcher, on peut participer que
l'on soit licencié ou non licencié.**

Des terrains seront mis à disposition des plus jeunes où ils pourront courir
mais avec les règles du Foot En Marchant.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Thierry MORISSET au 06.17.65.21.31



LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

Sessions de sensibilisation à venir dans les
Yvelines

*Éducateurs, éducatrices, dirigeants et dirigeantes
Tous et toutes concernés*

Mercredi 1er juin 2022 à 19h45 - Maurepas
Judi 9 juin 2022 à 19h45 - Houdan
Judi 30 juin 2022 à 19h45 - Trappes

Inscription obligatoire
Contact : 01 82 08 39 38
ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr




COUPE NATIONALE DE FOOTBALL D'ENTREPRISE 1/2 Finale

BRAVO !!!

au F.C. NOVUUS CHAMBOURCY

qui s'est qualifié,
le 7 mai, pour la Finale
de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise
en éliminant (2/2 - 3/2 aux T.a.b.)
l'A.S. C.T.E. ORVAULT
(D 1 District de Loire Atlantique)



**La Finale opposera, le samedi 11 juin,
Stade D. Duvauchelle à Créteil - 15h00**

le F.C. NOVUUS CHAMBOURCY
à l'A.P.S.A.P. 94 EMILE ROUX 94 F
(Critérium R 1 Elite

Ligue de Paris-Ile de France)
Ce sera la 3^{ème} Finale consécutive pour
CHAMBOURCY, double tenant du titre,
et la 1^{ère} pour l'A.P.S.A.P. 94 EMILE ROUX.




*Il n'est pas toujours facile de renouveler son conseil d'administration, son bureau...
Cette réunion d'information a pour objectif de vous donner les clés indispensables pour
recruter efficacement vos bénévoles*

REUNION D'INFORMATION

LES CLEFS POUR ATTIRER, RECRUTER ET FIDÉLISER VOS BÉNÉVOLES

Le samedi 11 juin 2022 de 10h00 à 11h30
Espace André Malraux - 29 Chem. du Clos Courché, 78160 Marly-le-Roi
EVENEMENT GRATUIT

POUR VOUS INSCRIRE : <https://forms.gle/dyDwEGY2f2dCYYS3A>



LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, sur **Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 07/06/22

Présents : MME Y. RUPERT, MM. J-P LEDUC (Président), P. GUILLEBEAUX (CD), J. VESQUES, R. PANARIELLO. S. PILLEMONT

Absent excusé : JOUBERT (Vice Président),

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS).

FORFAIT DANS LES 3 DERNIÈRES JOURNÉES DE CHAMPIONNAT

- Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris, l'amende pour forfait est triplée pour toutes les catégories (Annexe 2 du Règlement Sportif du District), mais en Championnats Seniors D.A.M., elle est fixée à :

- 250 € en Départemental 1 et en Départemental 2,
- 150 € dans les autres Divisions.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE Opt, 0 but
& AMENDE AUX 2 CLUBS

SENIORS

D5-D DU 15/05/2022

54575.2 ABLIS FC SUD 78 1 / HOUDANAISE REGION FC 2

U14

D4-B DU 14/05/2022

55559.2 SARTROUVILLE ES 3 / MAURECOURT FC 1

2EME RAPPEL,
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AU CLUB RECEVANT

D3-A DU 21/05/2022

53142.2 ACHERES CS 1 / USBS EPONE 1

2EME RAPPEL,
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 23/05/2022

59211.2 VOISINS FCA 1 / SARTROUVILLE ES 1

1ER RAPPEL

VETERANS

D3-A DU 29/05/2022

51319.2 BOUGAINVILLEES AFDOM 11 / ECQUEVILLY EFC 11

U16

D4-B DU 29/05/2022

52747.2 SARTROUVILLE ES 2 / MONTESSON US 2

D4-C DU 01/06/2022

52815.2 CROISSY US 2 / BOIS D'ARCY AS 2

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 27/05/2022

53991.2 BONNIERES FRENEUSE 1 / VAUXOISE ES 1

POULE B DU 25/05/2022

55043.2 MONTIGNY LE BX AS 1 / PERRAY FOOT ES 1

POULE B DU 26/05/2022

55042.2 RAMBOUILLET YVELINES 1 / MAUREPAS AS 45

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS

D5-A ROSNY S/SEINE CSM 2

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A JUZIERS FC 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

3EME FORFAIT

SENIORS

D5-A DU 05/06/2022

55255.2 ROSNY S/SEINE CSM 2

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

2EME FORFAIT

SENIORS

D5-B DU 05/06/2022

55191.2 ECQUEVILLY EFC 2

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT

SENIORS

D3-A DU 05/06/2022
50295.2 GARGENVILLE STADE 2

D4-B DU 29/05/2022
50545.2 TRIEL AC 1

D5-B DU 05/06/2022
55189.2 BREVAL LONGNES FC 2

D5-C DU 05/06/2022
55325.2 ST CYR AFC 1

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 03/06/2022
54001.2 JUZIERS FC 1

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

SENIORS

D5-A DU 05/06/2022
55259.2 JUZIERS FC 1

U16

D2-B DU 01/06/2022
52450.2 ST CYR AFC 1

MATCHES A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE S'ENTENDRE SUR
UNE DATE DE REPORT

45 ANS

POULE-A
53938.2 VAUXOISE ES 1 / GARGENVILLE/LAINV 1
53961.1 JUZIERS F.C. 1 / MEULAN C.N. 1
53980.1 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
54001.1 JUZIERS F.C. 1 / ISSOU AS 1

POULE B

55021.1 MAULOISE U.S. 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55023.2 HOUDANAISE REGION FC 1 / RAMBOUILLET
YVELINES 1
55043.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

COURRIERS

FEMININES A 11

D1-U DU 04/06/2022

53891.2 HOUILLES AC 1 / BUC FOOT AO 1

Pris note du rapport de l'arbitre de la rencontre.

La Commission dit match neutralisé car il n'y a aucun enjeu sportif.

DEMANDES

VETERANS

D5-D DU 12/06/2022

51873.2 VOISINS FC 13 / ST ARNOULT FC 78 12

Le terrain d'honneur étant impraticable le club demande de jouer ce match à 9h.

La Commission donne son accord.

U18

D1-U DU 12/06/2022

51930.2 CHESNAY 78 FC 1 / CONFLANS FC 1

Demande du club pour jouer ce match à 11h45 en raison d'un match de la Coupe de France.

La Commission donne son accord.

U18 D2-A DU 12/06/2022

55483.2 ST GERMAIN EN LAYE 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1

Suite à un match de Coupe de France à 14h30 le club demande de jouer ce match à 12h.

La Commission donne son accord.

U18 D2-B DU 12/06/2022

54389.2 BOIS D'ARCY AS 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

Suite à un match de Coupe de France à 14h30 le club demande de jouer ce match à 12h30.

La Commission donne son accord.

U16

D3-C DU 12/06/2022

52631.2 VOISINS FC 2 / TRAPPES ES 3

Le terrain d'honneur étant impraticable le club demande de jouer ce match à 11h.

La Commission donne son accord.

D-4 B DU 12/06/2022

52731.2 ST GERMAIN EN LAYE 2 / HOUILLES AC 3

Suite à un match de Coupe de France à 14h30 le club demande de jouer ce match à 10h.

La Commission donne son accord.

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A

53960.2 ANDRESY FC 1 / BOUAFLE/FLINS ENT. 1

53972.2 ISSOU AS 1 / ANDRESY FC 1

ANDRESY nous informe qu'il n'arrive pas à trouver de dates de report pour ces 2 matchs avant le 19 juin.

La Commission a donc pris la décision de neutraliser ces matchs car il n'a aucun impact sur le classement puisqu'il s'agit d'un critérium.

POULE B DU 21/04/2022

55023.2 HOUDANAISE REGION FC 1 / RAMBOUILLET Y. 1

Demande du club pour jouer le match suivant le jeudi 9 juin 2022 à 21h15.

Accord écrit de RAMBOUILLET.

Accord de la commission.

ENGAGEMENTS FUTSAL SENIORS

La Commission informe les clubs, s'engageant pour la saison 2022/2023, qu'ils devront **obligatoirement** disposer d'un créneau hors dimanche pour les matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

D1-U DU 16/01/2022

52372.1 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 1

Transmis de la commission de discipline infligeant une suspension de terrain du complexe sportif Fosses Rouges pour **2 matches dont 1 avec sursis** pour l'équipe U16-1 de LIMAY évoluant en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées. Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (art 40 alinéa 7 du RS du DYF).

La Commission désigne le match suivant :

D1-U DU 12/06/2022
52366.2 - LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 1

Le match se déroulera au stade Pierre de Montcharmont à BOUAFLE, rue de Presles.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHES DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR PRÉPARÉ LA FMI.

SENIORS

D3-A DU 15/05/2022
50335.2 GARGENVILLE STADE 2 / ST GERMAIN EN LAYE 1
Pris note du rapport de GARGENVILLE et de ST GERMAIN EN LAYE. La Commission sanctionne l'équipe de GARGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-A DU 29/05/2022
50477.2 MANTES U.S.C. 1 / ISSOU AS 1
Pris note du rapport de MANTES.
La Commission sanctionne l'équipe de ISSOU d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U18

D2-B DU 20/05/2022
54385.2 MONTIGNY LE BX AS 1 / NEAUPHLE/HOUDAN/VESG 1
Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de NEAUPHLE d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé par une commission).

U16

D3-B DU 22/05/2022
52559.2 HOUILLES S.O. 1 / ACHERES C.S. 1
Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé par une commission).

U14

D1-U DU 21/05/2022
52893.2 VERSAILLES 78 FC 3 / TRAPPES E.S. 1
Pris note du rapport de Versailles.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORT

U14

D3-A DU 21/05/2022
53142.2 ACHERES C.S. 1 / USBS EPONE 1
Pris note du rapport d'EPONE.
La Commission demande à ACHERES un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

FUTSAL SENIORS

D1-U DU 21/05/2022
54258.2 TRAPPES YVELINES 2 / ASJA 1
RAPPEL. La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 02/06/2022

Présents : MM.FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean-Pierre
Excusés : M. AVOIRTE Yves (CD).

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2A DU 29/05/2022
23437821 - RAMBOUILLET YVELINES 1 / AUBERGENVILLE FC 2
Dossier transmis par la Commission de Discipline Départementale
Lecture de la feuille de match : Match arrêté à la 46^{ème} minute sur le score de 6/0
Lecture du rapport de l'arbitre officiel DYF.

L'équipe d'AUBERGENVILLE FC 12 débute le match avec 9 joueurs. A la 35^{ème} minute, un joueur d'AUBERGENVILLE FC 2 se blesse définitivement
A la 46^{ème} minute, un joueur d'AUBERGENVILLE FC 2 ne reprend pas le jeu.
Considérant qu'une équipe de foot à 11, réduite à moins de 8 joueurs en cours de partie est déclarée battue par pénalité conformément à l'article 23.2 du Règlement Sportif du D.Y.F.

En conséquence la Commission dit :
Match perdu par pénalité à AUBERGENVILLE FC 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à RAMBOUILLET YVELINES 1 (3 points, 6 buts).

D2B DU 29/05/2022
23437949 - PLAISIROIS FO 1 / MANTOIS 78 FC 3
Réserves de PLAISIROIS FO 1, concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : Etant dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club.

Après vérification, seuls 3 joueurs de MANTOIS 78 FC 2 ont participé à plus de 10 rencontres en équipes supérieures, à savoir MM. AMOAH Mark (18), GOMIS PICARD Nelson (21) et LE PARC Stéphane (17).

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables mais non fondées.
Résultat acquis sur le terrain PLAISIROIS FO 1 / MANTOIS 78 FC 2 - 1/2

Débit : 43.50€ à PLAISIROIS FO
MOTIF : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D3B DU 29/5/2022
23438213 - HOUILLES AC 3 / VALLÉE 78 FC 2
Réserves de VALLÉE 78 FC 2, concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : Etant dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club.

Après vérification, seuls 2 joueurs de HOUILLES AC 3 ont participé à plus de 10 rencontres en équipes supérieures, à savoir MM. DIEBAKHATE Djibrill (12) et GRUHN Maxime (13)

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables mais non fondées.
Résultat acquis sur le terrain HOUILLES AC 3 - VALLEES 78 FC 2 - 5/0

Débit : 43.50€ à VALLÉES 78 FC
MOTIF : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

REPRISE DE DOSSIER

U 18

D1 DU 22/05/2022
23441242 - CONFLANS FC 1 / LIMAY ALJ 1
Demande d'évocation de LIMAY ALJ 1, concernant le joueur **OULAI Yann (licence 2546061939) de CONFLANS FC 1**, susceptible d'être suspendu.
Réponse de CONFLANS FC. Remerciements.

Retenant que le joueur **OULAI Yann de CONFLANS FC 1** a été suspendu un match ferme à partir du **02/05/2022** par la Commission de Discipline de 1^{ère} instance, lors de sa séance du 26/04/2022 pour récidive d'avertissements.

Constatant que le joueur **OULAI Yann de CONFLANS FC 1** a participé à la rencontre **D1 U18 23441282 du 15/05/2022 CONFLANS FC 1 / HOUILLES AC 2**
Constatant que l'équipe U 18 CONFLANS FC 1 n'a pas disputé de rencontre entre le 02/05/2022 et le 15/05/2022, le joueur était en état de suspension pour ce match.

En conséquence, la Commission dit :
Match perdu par pénalité à CONFLANS FC 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à HOUILLES AC 2 (3 points, 3 buts)

En application des dispositions de l'article 226.4 des Règlements Généraux :
« *La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.* »

Le joueur **OULAI Yann de CONFLANS FC 1 n'était donc plus en état de suspension pour le match 23441242 du 22/05/2022 CONFLANS FC 1 / LIMAY ALJ 1**

Le joueur **OULAI Yann, licence 2546061939, de CONFLANS FC 1, est suspendu un match ferme à partir du 06/06/2022.**

Débit : 43.50€ à CONFLANS FC
MOTIF : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à CONFLANS FC
MOTIF : Inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U 14

D4B DU 21/05/2022
24109099 - HOUILLES SO 1 / SARTROUVILLE ES 2
Réclamation de HOUILLES SO sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de SARTROUVILLE ES 2, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par une équipe supérieure de leur club, qui ne joue pas un match officiel ce jour ou le lendemain (article 7.10).

Constatant que SARTROUVILLE ES 1 n'a pas joué le 21/05/2022 suite au forfait de CHANTELOUP LES VIGNES US 1
Réponse de SARTROUVILLE ES, remerciements.

La Commission demande :
- à l'arbitre officiel du match U 14 D2A du 21/05/2022 SARTROUVILLE ES 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1, les conditions dans lesquelles le forfait de CHANTELOUP LES VIGNES US 1 a été informé et acté.
- à l'arbitre officiel du match U 14 D2A du 14/05/2022 GARGENVILLE STADE 1 / SARTROUVILLE ES 1 d'indiquer les conditions de participation des remplaçants des 2 équipes.

Dossier mis en délibéré.

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

BOIS D'ARCY AS :
Tournoi U12/U13 du 18/06/2022
Tournoi U10/U11 du 19/06/2022
Ces tournois sont homologués sous réserve que les litiges soient jugés en dernier ressort par la Commission compétente du DYF.

ISSOUAS :
Tournoi U10/U11 du 18/06/2022
Non homologué : il manque le nombre d'équipes, la durée des matches, le mode de classement ...
Concernant les U6 à U9, il ne peut s'agir que de plateaux.

AUTRE

En réponse à la question posée par l'AS POISSY relative à la tenue des joueurs, et plus précisément au port d'un foulard par une joueuse lors de la finale Coupe des Yvelines futsal Seniors :

Il convient de se référer à l'article 1 des « Statuts et Règlements » de la FFF, lequel stipule :

« *La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses. Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.*

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

Tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse, ou syndicale. »

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Mercredi 1er juin 2022

Présents : Cécile BESSIERE, Philippe DEBEAUPUIS (Président de séance), Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Stephan PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE et Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **M. BELMOURID Abdelilah**, en date du 25 Mai 2022, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.
La Commission prend note. Elle lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **M. CHARREYRON Clément**, en date du 25 Mai 2022, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.
La Commission prend note. Elle lui souhaite un bon rétablissement.

GESTION DE L'EFFECTIF

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat SENIORS D4 opposant VAUXOISE ES à FONTENAY ST PERE en date du 24/04/2022, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :

- Feuille de match mal rédigée

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat SENIORS D5 opposant ENTENTE GALLY MAULDRE à CLAYES SS BOIS USM en date du 08/05/2022, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :

- Feuille de match mal rédigée

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat SENIORS D5 opposant PLATEAU DE BREVAL LONGNES FC à FONTENAY LE FLEURY FC en date du 15/05/2022, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :

- Feuille de match mal rédigée

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat U18 D3 opposant CARRIERES S/SEINE US à MONTESSON US en date du 15/05/2022, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :

- Feuille de match mal rédigée

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat SENIORS D2 opposant VERSAILLES 78 FC à RAMBOUILLET YVELINES FC en date du 15/05/2022, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :

- Feuille de match mal rédigée

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat U14 D2 opposant ES SARTROUVILLE à CHANTELOUP LES VIGNES US en date du 21/05/2022, d'un malus de 10 points pour le motif suivant :

- Déconvocation tardive.

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat U18 D1 opposant CONFLANS FC à LIMAY AMLJ en date du 22/05/2022, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :

- Feuille de match mal rédigée

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat U18 D2 opposant CELLOIS US à RAMBOUILLET YVELINES FC en date du 22/05/2022, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :

- Feuille de match mal rédigée

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat VETERANS D2 opposant VOISINS FC à GUYANCOURT ES en date du 22/05/2022, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :

- Feuille de match mal rédigée

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat U18 D1 opposant VOISINS FC à PLAISIROIS FO en date du 22/05/2022, d'un malus de 2 points pour le motif suivant :

- Feuille de match mal rédigée

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat SENIORS D1 opposant AUBERGENVILLE FC à BAILLY NOISY SFC en date du 29/05/2022, d'un malus de 10 points pour le motif suivant :

- Déconvocation tardive.

La Commission sanctionne l'officiel désigné sur la rencontre de championnat SENIORS D1 opposant HOUDANAISE REGION FC à MANTOIS 78 FC en date du 05/06/2022, d'un malus de 10 points pour le motif suivant :

- Déconvocation tardive.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 7 juin 2022

Présents : MM. INACIO, GABIER, BOKOBZA, VIMONT
Excusés : MM. BIDARD, NOYELLE, MERVAILLIE, HOUANT, PEDRO GOMES, LOUVEL

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE NATIONALE DEBUTANTS

Trois ans après sa dernière édition, le District des Yvelines de Football a le plaisir de vous confirmer que la Journée Nationale des Débutants 2022 se jouera sur les installations de la ville de Montigny le Bretonneux.

Cet événement se déroulera donc les 25 & 26 juin 2022 sur plusieurs créneaux horaires, matin & après-midi.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont désormais closes. L'évènement se déroulera sur 4 créneaux (samedi & dimanche, matin et après-midi) La Commission a effectué la répartition des clubs sur les différents créneaux. Pour la consulter : [cliquez ici](#)

La réunion d'information se déroulera le jeudi 9 juin à 19h00 au siège du District.

La présence des clubs inscrits est impérative.

PLATEAUX U6-U9 PLATEAUX SPECIFIQUE U8

Les plateaux spécifiques U8 qui se dérouleront le samedi 11 juin sont désormais disponibles : [Cliquez ici](#)

870 101 DU 11/06/22 : MONTIGNY LE BX AS

Le club suite à une mauvaise inscription et à l'organisation de la Journée du Football Féminin à cette date ne pourra ni participer, ni organiser ce plateau.

La Commission est dans l'attente de la réponse de RAMBOUILLET ou TRAPPES pour accueillir ce plateau.

PLATEAUX DECOUVERTE U9 FOOT A 8

La Commission vous informe qu'elle propose 3 dates de Football à 8 exclusivement réservées aux licenciés U9, 28/05 & 11/06.

Vous ne pourrez inscrire qu'une équipe par clubs.
Pour voir la répartition des plateaux : [cliquez ici](#)

MAULOISE US

La Commission vous rappelle que ce plateau était sur inscription spécifique et que votre absence aurait pu être anticipée. Elle maintient sa décision de ne pas excuser votre absence.

HOUILLES AC

Le club demande la possibilité d'intégrer le plateau 311 à CROISSY.
Accord de la Commission, merci de prévenir le club d'accueil.

CRITERIUMS U10-U11

La Commission vérifie tous les lundis les demandes de modifications Footclubs et peut les valider immédiatement selon les motifs des demandes.

CRITERIUMS U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

Les rencontres/plateaux de la phase 4 qui se dérouleront les samedis 4 & 11 juin sont disponibles : [Cliquez ici](#)

CARRIERES S/S US

Le club regrette la position de la Commission sur le forfait attribué à son équipe suite à son absence à la rencontre Foot à 11 du 04/06/22.
La Commission ne peut que vous rappeler que les rencontres officielles pour les dispositifs auxquels vous vous engagez restent prioritaires. Surtout que les dates étaient prévues depuis le début de la saison.

Plateau U12 du 11/06/22 : HOUILLES AC

Demande du club pour débiter ce plateau à 14h00.
Accord de la Commission.

U13 Foot à 11 : MONTFORT USY 1 / SARTROUVILLE ES 1

Demande du club de MONTFORT USY pour jouer cette rencontre à 14h0.

Accord de la Commission.

U13 Foot à 11 : GALLY MAULDRE 1 / RAMBOUILLET FC 1

Le club de GALLY MAULDRE déclare forfait pour cette rencontre.

La Commission prend note et propose au club de HOUILLES AC d'accueillir RAMBOUILLET FC.

Plateau U12 du 11/06/22 : ACHERES CS & MONTESSON US

En raison des antécédents entre deux clubs, la Commission inverse les sites d'accueil entre les clubs d'ACHERES CS & MONTESSON US. Les clubs visiteurs concernés sont : MONTIGNY LE BX AS, LIMAY ALJ, PARIS SG FC, BAILLY NOISY SFC, VOISINS FC & VERSAILLES 78 FC.

FORFAIT NON AVISE**U10-U11 DPTAL**

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF°

Rencontres du 14/05/22

60543 VERSAILLES 78 FC 14

2ème forfait : 21,50€

(Annexe 2 RS DYF°

60472 CLAYES SS/BOIS U.S.M 2
60510 SARTROUVILLE ES 3

Rencontres du 04/06/22

60850 MONTESSON US 3

3ème forfait + forfait général : 26€ + 34€

(Annexe 2 RS DYF°

60500 CLAYES SS/BOIS U.S.M 12

Rencontres du 04/06/22

60892 MONTESSON US 4

U12-U13 DPTAL

Rencontres du 14/05/22

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF°

61047 VERNEUIL ENTENTE 12 - MARLY LE ROI U.S. 12
61170 CARRIERES GRESILLONS 2 - CONFLANS PATRONAGE

FORFAIT AVISE**U10-U11 DPTAL**

Rencontres du 04/06/22

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF°

60124 HOUDANAISE REGION 1
60475 MANTOIS 78 FC 3
60503 MANTOIS 78 FC 13
60771 MANTES YVELINES AFC 1
60813 MANTES YVELINES AFC 2

2ème forfait : 21,50€

(Annexe 2 RS DYF°

61008 MAGNY 78 FC 2

U12-U13 DPTAL

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF°

Rencontres du 04/06/22

61023 HOUDAN/VESGRE 1
61570 MANTES YVELINES AFC

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**PLATEAUX U6-U7**

Plateaux du 14/05/22

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Fiche récapitulative

850 102 FEUCHEROLLES USA
840 104 BOUAFLE FLINS ES
840 108 CARRIERES GRE AS
840 109 CHANTELOUP US

Fiche équipe

850 102 FEUCHEROLLES USA, MEZIERES AJSL
850 103 ST CYR AFC
850 104 ST ARNOULT, VOISINS 2, ABLIS FC SUD 78
850 109 SARTROUVILLE ES
850 106 MONTFORT FC,
850 107 VAUXOISE ES, MANTES YVELINES AFC
850 108 FONTENAY ST PÈRE, BONNIERES FRE
850 109 CONFLANS PLM
850 110 CHESNAY 78 FC
840 102 PECQ US
840 108 CARRIERES GRE AS, ACHERES CS
840 109 CHANTELOUP US, CONFLANS FC, POISSY
840 110 LIMAY ALJ
840 111 COIGNIERES FC
840 112 VERSAILLES 78 FC
840 116 MARLY LE ROI US
840 117 VOISINS FC

PLATEAUX U8-U9

Plateaux du 21/05/22

2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative

870 102 ABLIS FC SUD 78
870 105 MEZIERES AJSL
860 109 LE PECQ US
860 112 CHANTELOUP US
860 112 VOISINS FC
860 115 VILLEPREUX FC

Fiche équipe

870 101 AUTEUILLOIS
870 102 VESGRE, MAGNY, VERSAILLES JU
870 103 PARIS SG FC, MANTES LA VILLE
870 104 VAUXOISE ES
870 105 MEZIERES, FEUCHEROLLES, BONNIERES
870 106 FONTENAY ST PÈRE
870 107 YVELINES US, VILLIERS LE MAHIEU
870 108 PORCHEVILLE FC, VILLENES, EPONE
870 109 ECQUEVILLY EFC, VILLEPREUX 2
870 110 YVELINES US, MONTFORT FC
870 111 FEUCHEROLLES 1, CHAMBOURCY, BOUGIVAL
860 101 TRAPPES ES
860 102 BOUAFLE FLINS ES
860 103 LIMAY ALJ, MANTOIS 2
860 109 PECQ US, COIGNIERES FC, FOURQUEUX OMS
860 110 CONFLANS PLM, CARRIERES GRE 2
860 111 CHANTELOUP US, CARRIERE GRE
860 112 VOISINS FC, BUC FOOT AO
860 113 ST ARNOULT, ELANCOURT OSC
860 116 ACHERES CS

PLATEAUX U8-U9 ESPOIRS

Plateaux du 21/05/22

2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative

2701 TRAPPES ES

Fiche équipe

2701 TRAPPES ES,
2703 MONTESSON US

PLATEAUX DECOUVERTE FOOT à 8

Plateaux du 14/05/22

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Fiche récapitulative

104 ISSOU AS

Fiche équipe

104 ISSOU AS, CARRIERES GRE AS
105 ETANG ST NOM ES
106 VAUXOISE ES
108 CROISSY, BOUGIVAL
110 NEAUPHLE PONT. RC
112 HOUDANAISE REGION FC

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DTPAL

Rencontres du 14/05/22

Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

60919 ISSOU AS 1 - GARGENVILLE STADE 2
60332 GARGENVILLE STADE 11 - GUYANCOURT ES 12
60358 MARLY LE ROI U.S. 2 - VOISINS F.C. 2
60386 MARLY LE ROI U.S. 12 - VOISINS F.C. 12
60473 MANTOIS 78 FC 3 - FONTENAY FLEURY FC 2
60501 MANTOIS 78 FC 13 - FONTENAY FLEURY F.C. 12
60507 ACHERES C.S. 2 - HOUILLES S.O. 2

U12-U13 DPTAL

Rencontres du 14/05/22

Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

61520 VINSKY FC 1 - VERNEUIL ENTENTE 3
61594 ANDRESY F.C. 1 - PLAISIROIS F.O. 4
61411 SARTROUVILLE ES 3 - GARGENVILLE STADE 1

Rencontres du 21/05/22

2ème rappel avant amende

61524 VERNEUIL ENTENTE 3 - TRIEL AC 1
61328 AUBERGENVILLE F.C 2 - MAISONS-LAFFITTE F.C 3
61088 TRAPPES E.S. 2 - ST ARNOULT F.C. 78 1
61123 TRAPPES E.S. 13 - ST ARNOULT U.S. 11

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 14/05/2022

Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

U12

59787 LIMAY ALJ 11 / BAILLY NOISY SFC 11
59815 SARTROUVILLE ES 11 / POISSY AS 12
59842 PLAISIROIS FO 11 / GUYANCOURT ES 12

U13

59674 PLAISIROIS FO 1 / CONFLANS FC 1
59703 CARRIERES S/S US 1 / POISSY AS 1



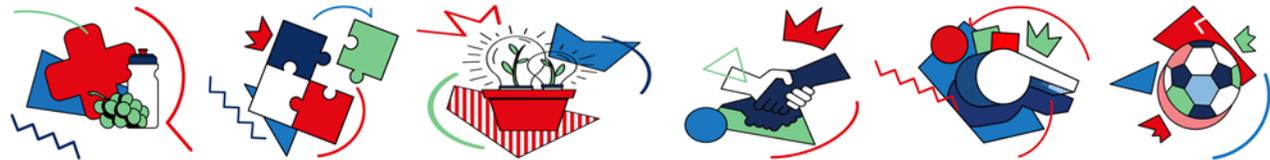
FLASH ACTU P.E.F.

Actions du mois

CLUB : Poissy A.S.

La Commission Départementale P.E.F. a choisi de mettre en avant 1 fois par mois dans le journal YF des Actions P.E.F. réalisées par les clubs du département sur la saison. Une 4^{ème} action, a été sélectionnée parmi les fiches Actions PEF reçues par le district depuis le début de la saison.
Bonne découverte !

THEMATIQUE(S)



SANTE	ENGAGEMENT CITOYEN	ENVIRONNEMENT	FAIR-PLAY	REGLES DU JEU ET ARBITRAGE	CULTURE FOOT
X	X				

CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
				X	X	

NOM DE L'ACTION : PASSONS LE CAP

RESUME DE L'ACTION

L'action a eu lieu le 19 mars 2022.

Elle a réuni 22 participants.

La section sport adapté organise des rencontres amicales avec d'autres IME ou ESAT.

Cette action a permis aux joueurs de Poissy de faire de nouvelles rencontres en réunissant des personnes issues d'un milieu différent au quotidien autour d'une passion que l'on aime tous « Le Football ».

Cette action a été une leçon de vie et de partage pour tous les joueurs.

PHOTO DE L'ACTION



LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 08/06/22

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts					
D1					D3A					D4B					D5B									
AUBERGENVILLE FC 1	30	21	31,4	3	CARRIERES S/SEINE US 1	25	22	25,0	6	ANDRESY FC 1	19	22	19,0	6	ACHERES CS 1	21	24	19,3	6					
BAILLY NOISY SFC 1	37	22	37,0	3	CHAMBOURCY ASM 1	17	22	17,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	24	22	24,0	6	ANDRESY FC 2	15	24	13,8	6					
BOIS D'ARCY AS 1	55	22	55,0	0	CHANTELOUP LES V US 2	25	22	25,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	22	22	22,0	6	BREVAL LONGNES FC 2	10	24	9,2	6					
BUCHELOISE AS 1	40	22	40,0	1	CROISSY US 1	21	21	fft	fft	CHATOU AS 3	35	22	35,0	3	CELLOIS CS 2	13	24	11,9	6					
CARRIERES GRESILLONS 1	40	21	41,9	1	EPONE USBS 2	38	21	39,8	3	CHESNAY 78 FC LE 3	29	22	29,0	6	ECQUEVILLY EFC 2	13	24	11,9	6					
CHESNAY 78 FC LE 1	40	22	40,0	1	GARGENVILLE STADE 2	16	22	16,0	6	FONTENAY FLEURY FC 1	27	22	27,0	6	MAISONS-LAFFITTE FC 2	17	24	15,6	6					
EPONE USBS 2	44	22	44,0	1	LIMAY ALJ 2	31	20	34,1	3	HOUILLES SO 2	22	22	22,0	6	MANTES YVELINES AFC 2	1	24	fft	fft					
GARGENVILLE STADE 1	30	22	30,0	3	MARLY LE ROI US 2	31	22	31,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	40	22	40,0	1	MANTES OLYMPIQUE FC 2	1	24	fft	fft					
HOUILLES AC 2	44	22	44,0	1	MEZIERES AJSL 1	28	22	28,0	6	MESNIL LE ROI AS 1	28	22	28,0	6	MAURECOURT FC 1	20	24	18,3	6					
SARTROUVILLE ESP.S. 1	40	21	41,9	1	SARTROUVILLE ESP.S. 2	55	21	57,6	0	MONTESSON US 2	37	22	37,0	3	ST GERMAIN EN LAYE 2	7	24	6,4	6					
VALLEE 78 FC 1	35	21	36,7	3	ST GERMAIN EN LAYE 1	26	22	26,0	6	PECQ US LE 2	20	22	20,0	6	TRIEL AC 2	1	24	0,0	6					
VOISINS FC 1	43	22	43,0	1	VILLENES ORGEVAL 1	37	21	38,8	3	TRIEL AC 1	21	22	21,0	6	VERNOUILLET FC 1	3	24	2,8	6					
															VINSKY FC 1	9	24	8,3	6					
D2A					D3B					D4C					D5C									
AUBERGENVILLE F.C 2	49	20	53,9	0	BAILLY NOISY SFC 2	23	22	23,0	6	BOIS D'ARCY AS 2	18	21	18,9	6	ABLIS FC SUD 78 2	1	26	fft	fft					
CHANTELOUP LES V US 1	43	21	45,0	1	CHESNAY 78 FC LE 2	56	22	56,0	0	BUC FOOT AO 1	56	22	56,0	0	CELLOIS CS 1	6	26	5,1	6					
COIGNIERES FC 1	41	22	41,0	1	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	52	22	52,0	0	CONFLANS FC 3	13	20	14,3	6	CHAMBOURCY ASM 2	9	26	7,6	6					
GUYANCOURT ES 1	42	22	42,0	1	HOUILLES AC 3	59	21	61,8	-2	CROISSY US 2	22	22	0,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	21	26	17,8	6					
HARDRICOURT US 2	34	22	34,0	3	JOUY EN JOSAS US 1	30	22	30,0	3	ELANCOURT OSC 2	15	21	15,7	6	ENT. GALLY MAULDRE 2	18	26	15,2	6					
HOUILLES SO 1	35	22	35,0	3	MONTIGNY LE BX AS 2	50	22	50,0	0	GUYANCOURT ES 2	21	22	21,0	6	FONTENAY FLEURY FC 2	12	26	10,2	6					
MONTIGNY LE BX AS 1	63	22	63,0	-2	NEAUPHLE-PONT 3	29	21	30,4	3	JOUY EN JOSAS US 2	12	21	12,6	6	FOURQUEUX AS 1	9	26	7,6	6					
RAMBOUILLET YVELINES 1	49	22	49,0	1	PLAISIROIS FO 2	52	22	52,0	0	MAGNY 78 FC 1	20	20	fft	fft	LOUVECIENNES AS 1	26	26	0,0	6					
ROSNY S/SEINE CSM 1	55	22	55,0	0	TRAPPES ES 3	39	22	39,0	3	MAUREPAS AS 2	24	22	24,0	6	MESNIL LE ROI AS 2	9	26	7,6	6					
TRAPPES ES 2	38	21	39,8	3	VALLEE 78 FC 2	23	22	23,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	21	22	21,0	6	PORT MARLY CS 1	13	26	11,0	6					
VELIZY ASC 1	43	22	43,0	1	VILLEPREUX FC 1	38	22	38,0	3	VELIZY ASC 2	20	20	22,0	6	ST CYR AFC 1	19	26	16,1	6					
VERSAILLES 78 FC 3	36	22	36,0	3	VOISINS F.C. 2	28	22	28,0	6	VIROFLAY USM 1	24	21	25,1	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	26	26	0,0	6					
															VILLEPREUX FC 2	13	26	11,0	6					
															YVELINES/MONTFORT 2	10	26	fft	fft					
D2B					D4A					D5A					D5D									
CHATOU AS 2	68	22	68,0	-2	BONNIERES FRENEUSE 1	16	20	17,6	6	AFC LONGNES 1	1	24	fft	fft	ABLIS FC SUD 78 1	1	26	0,0	6					
CONFLANS FC 2	37	22	37,0	3	BUCHELOISE AS 2	42	22	42,0	1	BONNIERES FRENEUSE 2	24	24	0,0	6	BUC FOOT AO 2	9	26	7,6	6					
ELANCOURT OSC 1	37	22	37,0	3	CARRIERES GRESILLONS 2	35	21	36,7	3	BREVAL LONGNES FC 1	13	24	11,9	6	COIGNIERES/VERRIERE 3	13	26	11,0	6					
HOUDANAISE REGION FC 1	30	22	30,0	3	ECQUEVILLY EFC 1	33	21	34,6	3	FONTENAY ST PERE AS 1	5	24	4,6	6	ELANCOURT OSC 3	19	26	16,1	6					
MANTOIS 78 FC 3	25	22	25,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	30	21	31,4	3	ISSOU AS 2	6	24	5,5	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	26	26	0,0	6					
MAULOISE US 1	50	22	50,0	0	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	21	21	22,0	6	JUZIERS FC 1	22	24	20,2	6	GAZERAN AFL	13	26	11,0	6					
MONTESSON US 1	28	22	28,0	6	ISSOU AS 1	24	22	24,0	6	MAGNANVILLE LFC 1	19	24	17,4	6	HOUDANAISE REGION FC 2	3	26	2,5	6					
MUREAUX OFC LES 3	42	22	42,0	1	MANTES USC 1	54	21	56,6	0	LIMAY ALJ 3	3	24	2,8	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	13	26	11,0	6					
NEAUPHLE-PONT. 2	37	22	37,0	3	MEZIERES/SERBIE 2	17	18	fft	fft	MANTES YVELINES AFC	24	24	fft	fft	MONTIGNY LE BX AS 3	11	26	9,3	6					
PECQ US LE 1	26	22	26,0	6	VAUXOISE ES 1	38	22	38,0	3	MANTES OLYMPIQUE FC 1	13	24	11,9	6	PERRAY FOOT ES 1	11	26	9,3	6					
PLAISIROIS FO 1	42	22	42,0	1	VERNEUIL FOOT 2	40	21	41,9	1	PORCHEVILLE FC 2	29	24	26,6	6	PLAISIROIS FO 3	17	26	fft	fft					
VERNEUIL FOOT 1	47	22	47,0	1	VILLENES ORGEVAL 2	24	22	24,0	6	ROSNY S/SEINE CSM 2	6	24	5,5	6	ST ARNOULT 78 FC 1	5	26	fft	fft					
										VAUXOISE ES 2	6	24	5,5	6	VOISINS FC 3	8	26	6,8	6					
															YVELINES/MONTFORT 1	15	26	12,7	6					

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours